

## PROGRAMME

**Lieu de la formation : Salle municipale Jeanne d'Arc, 236 rue de la mairie, 88430 BIFFONTAINE**

**Horaires : 8h30 – 12h30**

**Date : 21 mai 2025**

### CONTEXTE

Le nombre d'incendies en forêt augmente depuis ces dernières années, et ils ne se limitent plus aux départements du sud de la France. Pour assurer la sécurité des habitants, les élus sont des acteurs importants de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Ils peuvent agir sur la prévention des risques incendies sur leur territoire, informer et sensibiliser la population ou encore mettre en place des politiques locales efficaces.

Ainsi, dans le cas où un incendie se déclenche, il est primordial d'avoir bâti un système de communication efficace dans sa commune, dans le but de réagir rapidement et de se coordonner avec les services de secours.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

#### ❖ OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibiliser et former les élus à la prévention et à la gestion des risques d'incendie en forêt, en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques locales efficaces, coordonner avec les services de secours, et sensibiliser leurs communautés afin de minimiser les risques et les impacts des incendies de forêt.

#### ❖ OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les élus participants seront capables de mettre en place un plan d'actions en cas de risque ou d'incendie, tout en collaborant avec les services de secours

### DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SEQUENCE
8h – 8h30	Accueil des participants
8h30 – 8h45	Mots d'accueil et introduction
8h45 – 10h15	<b>Visite terrain – animée par l'ONF</b> Prévoir des vêtements adéquats pour la sortie (chaussures de marche, bottes, imperméable, etc.).
10h15 – 12h30	La DFCI qu'est-ce que c'est ?
	Rôle du maire dans la sécurité incendie en lien avec la forêt publique et privée
	Recommandations
12h30 – 14h	Restaurant : L'Auberge du Houx (59 route de la grande houssière, 88430 La Houssière)

**DURÉE : 4 heures**

## PROGRAMME

### INTERVENANTS EN SALLE

**Association des Communes forestières Vosgiennes** : M. Jérôme THOMAS, le Prédésint

**UR COFOR Grand Est** : Mme Amélia LÉONOFF NOËL, chargée de mission – Formatrice

**ONF** : Mme Estelle GLATTARD, Directrice d'Agence ONF Vosges Montagne, Mme Cléa LEFEBVRE, Pilote DFCI et M. Adrien SCHMITT, Technicien Forestier Territorial

**SDIS 88** : Lieutenant Francis HANS

### CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info



### ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

### CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités.

### FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est. La formation est donc gratuite. Une participation peut être demandée pour le repas.

### PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à cette formation.

### MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges, visite de terrain.

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.